

COMPTRASEC

// Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale //

Working Papers

WPS/2019/29

<http://comptrasec.u-bordeaux.fr/working-papers>

Un capitalisme à l'âge de l'accès ? De l'actionnaire à l'externalisation

Patrick Cingolani



Ce Working Paper peut être librement téléchargé. Toute autre reproduction ou diffusion sous quelque format que ce soit nécessite l'accord préalable de son ou ses auteur(s) et du laboratoire COMPTRASEC. Le format de citation est précisé à la page suivante (références du document) et doit comporter le nom de l'auteur, le titre, COMPTRASEC-WPS/l'année de publication/le numéro de publication, tels qu'ils figurent dans le cadre ci-dessus.



Un capitalisme à l'âge de l'accès ? De l'actionnaire à l'externalisation

Patrick Cingolani - Directeur Laboratoire de changement social et politique
(Université Paris Diderot)

Mars 2019

ABSTRACT

The « We are going to be a fab-less company pretty soon », S. Tchuruk's phrase today seems to capture the paradigm of a certain form of capitalism in which externalising has become a means of governance, but now with a broader range of instruments via platforms and new forms of triangulation of work. From speculation to outsourcing, we propose to examine these new systems by which work can be controlled and profit extracted remotely.

KEYWORDS: Transformations of work; Financialisation of the economy; Externalization; New Technologies of Information and Communication.

RÉSUMÉ

Le «We are going to be a fab-less company pretty soon», la petite phrase de S. Tchuruk semble désormais retentir comme paradigmatique d'un certain capitalisme dont l'externalisation est devenue une des formes de gouvernance mais dont les instruments se sont élargis avec les plateformes et les nouvelles triangularisations du travail.

De la spéculation à la sous-traitance, on se propose d'examiner ces nouveaux dispositifs de contrôle et d'extraction du profit à distance.

MOTS CLÉS : Mutations du travail ; Financiarisation de l'économie ; Externalisation ; Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

RÉFÉRENCES DU DOCUMENT

RÉF. P. Cingolani, Un capitalisme à l'âge de l'accès ? De l'actionnaire à l'externalisation. COMPTRASEC-WPS/2019/29, Mars 2019.

© COMPTRASEC - 2019
Information et soumission des textes :
alexandre.charbonneau@u-bordeaux.fr

COMPTRASEC - UMR 5114
Université de Bordeaux
Avenue Léon Duguit
33608 Pessac Cedex
FRANCE.
<http://comptrasec.u-bordeaux.fr/>

Le COMPTRASEC publie des Working Papers (WPS) en lien avec son séminaire annuel de recherche, reprenant les interventions des conférenciers invités depuis 2012. Les WPS ne constituent pas des contributions finalisées. Ils documentent les thématiques traitées, déterminées selon les axes de recherche qui gouvernent la vie du laboratoire. Le dépôt d'un WPS est une démarche volontaire et facultative de la part des chercheurs invités.

COMPTRASEC publishes Working Papers (WPS) connected with its annual research seminar, containing the speakers's contributions since 2012. The WPS are not finalized papers which document the treated thematic, determined in regard with the COMPTRASEC research area. The submission is voluntary and optional for the visiting scholars.

Un capitalisme à l'âge de l'accès ? De l'actionnaire à l'externalisation

J'avais l'intention d'essayer de me saisir des pratiques, des usages des travailleurs des nouvelles formes de travail et de vie, dans le contexte de mutation de l'économie et de cette « *gig economy* » qui nous vient notamment des pays anglo-saxons. Nous ne pourrons pas éviter d'avoir un regard prenant en compte cette épaisseur du social, que ce soit celle moléculaire des individus engagés dans des pratiques du travail et des usages de l'emploi ou que ce soit celle plus institutionnelle des modes de socialisation des groupes, de leurs organisations et de leurs luttes, de leurs formes d'énonciations et de leurs constructions symboliques. Il nous faudra peut-être, réinventer à l'échelle des figures émergentes et de ce début de XXI^e siècle ce qu'à l'échelle d'un siècle et demi, Maxime Leroy a tenté de cerner sous le mot de *coutume ouvrière* : une histoire, une sociologie, un droit du travail et de l'emploi, « *from below* ». Il n'est pas encore temps, ou peut-être, à regret, n'en avons-nous pas vraiment encore les moyens. Il me semble que les transformations du travail, les nouveaux modes de captation ou de prédation de celui-ci sont suffisamment nouveaux et préoccupants pour constituer à eux seuls l'objet de nos échanges. Ce qui constituera mon propos, c'est d'abord les grandes mutations dans les politiques de structures des entreprises à la fin du XX^e et au début du XXI^e siècles, puis dans la continuité des mécanismes d'externalisation, l'approche de divers enjeux au niveau des plateformes de travail.

Le déroulement se fera comme suit. Après une introduction sur le tournant néolibéral et la financiarisation de l'économie à partir des années 80, j'aborderai les politiques d'externalisation en suivant deux dimensions de celles-ci : 1°) la fragmentation des collectifs de travail ; 2°) la segmentation et la réduction des coûts. Puis 3°) j'insisterai sur la contribution décisive des NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication) à la mise en œuvre des formes récentes de l'externalisation ainsi que sur leurs conséquences disciplinaires et je conclurai sur la continuité entre dynamique historique de l'externalisation et capitalisme de plateforme.

La question des mutations dans les structures de l'entreprise ne peut être disjointe de la dynamique néolibérale et du processus de financiarisation de l'économie, qui va amplifier la dynamique d'externalisation qui était déjà latente. Si dès les années 80, Gérard Lyon-Caen dans un article sur la plasticité du capital, interrogeait deux figures de cette plasticité, entre « nouvelles politiques d'embauches » et « nouvelles politiques de structures », on peut dire qu'à ce même moment c'est bien la reconfiguration de la structure du capital et par ricochet de l'entreprise capitaliste qui commence à se mettre en place. C'est sous Thatcher et Reagan, que les conditions de la financiarisation émergent, notamment aux Etats-Unis, avec l'assouplissement des mesures antitrust et la suppression des lois limitant les prises de contrôle « hostiles », autrement dit les prises de contrôle par démarchage des actionnaires (Davis, 2016).

Depuis cette époque et de manière toujours croissante, la financiarisation est allée de pair avec l'abstraction et la fluidification de la vie économique – dont l'externalisation n'est qu'un élément. La dépendance à l'égard des investisseurs financiers, les achats par endettement qui se remboursent sur la vente d'une partie de l'entreprise, les ventes d'entreprises à la découpe, les maximisations de la valeur des

actions par la réduction des effectifs comme cela a été le cas pour Renault, Michelin, Danone, à la fin des années 90 – où les licenciements ont été salués les jours suivants par une hausse du cours de leurs actions - ont été les phénomènes financiers de plus en plus présents à partir de ces années. Les entreprises, en externalisant, se sont repliées sur leur cœur de métier. Nike et ses sous-traitants en Asie du Sud Est sont devenus des modèles pour les autres entreprises. La plupart des grandes marques d'électronique (Apple, Dell, Microsoft, Samsung, Sony, Nokia), de vêtements (Gap, H&M), de la grande distribution (Wal-Mart) de la restauration et de l'hôtellerie (Mac Donald, Hayatt) etc., externalisent leurs activités de production (Davis, 2016).

En France, la phrase de Serge Tchuruk, au début des années 2000, visant à faire d'Alcatel « *une entreprise sans usine* » (« *We are going to be a fab-less company pretty soon* ») a été le signe d'une certaine conversion du patronat français à ce mouvement impulsé par la financiarisation nord-américaine. Ce PDG, qui avait passé une partie de sa carrière chez le géant pétrolier Mobil, reprenait le diagnostic et les modes de gestion nord-américains pour lesquels la valeur ajoutée immatérielle, telle que la R&D est fondamentale. Il s'en suivra un recentrage du conglomérat sur le seul secteur des télécommunications, la diminution des sites de l'entreprise, l'effondrement du nombre de ses salariés.

C'est moins la disparition finale de l'entreprise que ce dont la petite phrase « *une entreprise sans usine* » est le symptôme en matière d'externalisation qui m'importe ici. Je voudrais plus particulièrement à partir de deux figures de cette externalisation tenter de conceptualiser en quoi elle caractérise un certain capitalisme contemporain. L'idée serait qu'une dynamique consistant à *faire faire plutôt qu'à faire soi-même* traverse ce capitalisme et que finalement ce mécanisme rend compte de tout un pan de l'histoire récente de ce capitalisme jusqu'aux plateformes d'aujourd'hui.

Dans cette perspective, le mode de domination et d'assujettissement du travail s'oriente selon deux tendances souvent conjointes mais distinguées ici pour les besoins de l'exposé : (1) une tendance à la désagrégation politique de la communauté productive et (2) une tendance à la prédation de cette même communauté productive en ce que le dispositif d'externalisation est un dispositif de captation de la valeur produite par l'activité d'une autre entreprise, voire d'un simple autoentrepreneur (comme dans la forme de sous-traitance spécifique que constitue par exemple la situation de pigiste) - éventuellement dans le contexte d'une plateforme.

I - La fragmentation du collectif de travail et de ses solidarités

Depuis les années 70, les analyses ont montré les opacités et les invisibilisations provoquées par la segmentation du collectif de travail que ce soit le travail temporaire ou la sous-traitance (Cingolani, 2017). Au début des années 80, M. Piore et S. Berger insistaient notamment sur le fait que ces dualisations, comme on disait alors, et ces segmentations, s'étaient sur des compositions en genres et en styles et conditions de vie spécifiques ; sur des caractéristiques ethniques ou identitaires distinctes parmi les salariés. Les travaux récents montrent encore l'ethnisation des segmentations à travers les sous-traitances, leur conjonction avec le travail intérimaire, voire à terme au bout des chaînes de fragmentation avec l'usage de clandestins embauchés pour quelques heures.

C'est ce qu'éclairait N. Jounin dans *chantier interdit au public*. La cohabitation segmentaire d'entreprises donneuses d'ordre et sous-traitantes rend confuses les appartenances des travailleurs, les discriminent entre eux ou bien encore privatisent leurs espaces sur un même chantier, rendant difficile l'action

syndicale et le sentiment d'appartenance.

Mais c'est aussi ce que montrent mieux encore les enquêtes sur les sites de la construction aéronautique (Dufour Hege, 2008). Les différences d'éthos des travailleurs traversent les chaînes de sous-traitance et se structurent sur des différences et des inégalités territoriales. L'organisation en cascade des entreprises, allant du premier au dixième rang parfois, divisent profondément le collectif qui coopère dans une sorte d'usine ou d'entreprise *diffuse*, fragmentant la production des avions sur le territoire région Midi-Pyrénées. A une extrémité, chez le constructeur, sont employés des ingénieurs et cadres techniques, plus souvent de sexe masculin, syndiqués, mariés, en CDI pour 95 % tandis qu'à l'autre bout s'agrègent plutôt des précaires, jeunes, célibataires, souvent des femmes, voire des mères de familles monoparentales, les unes et les autres aux conditions de vie incertaines entre CDD, intérim et chômage, et paradoxalement très éloignés des organisations syndicales. Pour donner une actualité à ce constat, le mouvement des gilets jaunes dans sa dynamique d'action collective a rendu visible ces figures sociales absentes de la syndicalisation voire invisibilisées socialement. Sur les ronds-points, précisément se rencontrent ces intérimaires ou ces mères célibataires qui considèrent souvent que les syndicats ne sont pas pour eux¹.

On mesure ainsi les « insolidarités » entre travailleurs (pour reprendre une expression de Fourier et de Proudhon) et les invisibilisations de certaines fractions ouvrières spécifiques que ces dispositifs, génèrent. Mais aussi la dilution des responsabilités concernant le procès de travail et les conditions de sa main-d'œuvre qu'ils provoquent, avec leurs conséquences en termes d'évitement des fautes ou de déni des malfaçons. Pour donner trois exemples disparates, mais relativement célèbres : A Saint-Nazaire, en novembre 2003, l'effondrement de la passerelle d'échafaudage entre le quai et le Queen Mary II, a fait 16 morts et 29 blessés et les deux entreprises, la donneuse d'ordre et la sous-traitante se sont mutuellement rendues responsables de l'accident. En 2010, la catastrophe de Deepwater Horizon, dans le golfe du Mexique, est liée à des problèmes d'organisation avec la sous-traitance (Weil, 2014). L'enquête a conclu que la principale cause de la catastrophe était un défaut de coordination entre les trois entreprises responsables du forage BP et ses deux sous-traitants Deepwater Horizon et Transocean. En 2013, l'effondrement du Rana Plaza, a provoqué la mort de 1100 ouvrières de la compagnie Tarzreen qui travaillaient pour de grandes marques européennes et nord-américaines. Certaines d'entre elles n'ont pas été identifiées et d'autres ont dénié leurs responsabilités (Lichtenstein, 2017).

II - Segmentation et réduction des coûts

Il faut d'emblée insister sur la manière dont l'externalisation par sous-traitance, de spécialité ou de capacité, substitue le marché aux contraintes institutionnelles de l'entreprise et de son organisation et transforme un problème salarial en un problème commercial. A travers la segmentation il s'agit donc d'un processus singulier de re-marchandisation du travail. Tout en se concentrant sur son cœur de métier, la grande firme sélectionne les multiples entreprises qui sont ses interlocutrices sur un marché concurrentiel et peut de cette façon faire pression pour diminuer les coûts de production ou des services. Une telle pression entraîne de grandes différences entre les travailleurs du sous-traitant et ceux du donneur d'ordre, en ce qui concerne la durée des emplois, de niveau des salaires et de régime de protection. On en trouve depuis longtemps l'illustration en France dans le secteur automobile, avec à nouveau ses chaînes de sous-traitance, mais le contexte international reflète plus nettement les enjeux.

¹ Sur cet aspect voir R. Challier, « Rencontres aux ronds-points », *la vie des idées*, 19 février 2019.

C'est le cas d'Apple et Foxconn. On a comparé Apple au General Motors des années 1950 mais la nature du capitalisme que symbolisent les deux entreprises est bien distincte. L'entreprise de Copertino est structurée sur une logique d'externalisation. Elle emploie 43 000 travailleurs aux États-Unis dont 30 000 dans la vente en Apple stores, et 20 000 travailleurs répartis dans le monde entier. Par contre, la production de ses machines est confiée aux 750 000 employés de ses sous-traitants, notamment l'entreprise taïwanaise Foxconn. Bien qu'immensément grande, Foxconn est relativement sous la pression de son donneur d'ordre. Apple spécifie les standards techniques appliqués chez Foxconn et suit à distance la production de ses machines (Weil, 2014). Une illustration du caractère prédateur d'un tel rapport est le fait qu'Apple s'est gardé environ 58 % du prix sur la production des iPhone4. Quant au travail, il est accompli par des milliers de jeunes travailleurs travailleuses dans des usines dortoirs, sortes de workhouses aseptisées pour satisfaire aux exigences normatives des entreprises occidentales. Pratique de l'autocritique et de la confession, accident par explosion ou par empoisonnement aux produits chimiques, suicides sont notamment les manifestations de ces enfermements (Pun Ngai, 2016).

Toutefois, au-delà de la sous-traitance, la franchisation apparaît comme un outil important des logiques d'externalisation, même si celles-ci sont moins présentes en France qu'aux États-Unis. Lors des franchises, l'externalisation s'étaye, tout comme dans la sous-traitance, sur des formes de monitoring et de contrôle des normes et des standards de la marque. Le mode d'exploitation est lié aux droits que doivent payer les franchisés aux franchiseurs lors de l'affiliation à la marque et au pourcentage de redevance (environ 6 % pour Mc Donald) que le franchisé doit verser au franchiseur, et ceci sans compter les remboursements que les franchisés, endettés auprès des franchiseurs, doivent leur payer. Le contrôle s'étend aux vêtements portés par le personnel, aux normes et aux temps de préparation d'un plat, à la manière dont il est présenté et servi et jusqu'aux plus simples routines de nettoyage. Des audits examinent les retours sur investissement et la gestion du franchisé. Le franchiseur règle les horaires de travail en magasin, la signalisation, les équipements, les décors, le prix des produits. La concurrence entre franchisés d'un même franchiseur incite à la baisse des coûts salariaux ou à augmenter illégalement les heures de travail.

On trouve une situation identique à celle de la restauration, dans le secteur du gardiennage et de l'entretien beaucoup plus franchisé aux États-Unis qu'en France. Certaines grandes enseignes ont près de 5000 franchisés. Il s'agit souvent de petites entreprises dont la main-d'œuvre est faiblement qualifiée et menant souvent leurs activités sur un marché local. Dans ce contexte professionnel spécifique, le prix est négocié entre le client et le franchiseur tandis que le franchisé fait le travail et reçoit du franchiseur sa rémunération. Les pressions sur le temps, sur les prix sont très fortes, avec un faible respect des normes et du droit du travail (Weil, 2014).

Récemment la grève victorieuse de 87 jours des femmes de ménages du Hyatt Vendôme ont mis sur le devant de la scène les conditions de sous-traitance et de franchisation dans l'hôtellerie. Hyatt est une enseigne hôtelière qui a de nombreux franchisés dans le monde. Les salariées en sous-traitance pourront présenter des candidates aux élections professionnelles du donneur d'ordres. Les salaires, les évolutions de carrière, les indemnités de transport s'alignent sur les conditions des salariés du donneur d'ordre. Ce qui n'était pas possible jusque-là.

On pourrait, avec l'émergence des plateformes, faire de la triangulation un élément décisif du capitalisme contemporain. L'institutionnalisation de ce que les anglo-saxons appellent le *third party management* aux États-Unis avec l'apparition du travail temporaire initie un dispositif nouveau qui consiste à faire gérer la force de travail par un tiers. Même si elles se structurent autour d'un dispositif en un sens plus sommaire la franchisation et la sous-traitance relèvent de ce mouvement qui consiste à faire faire et les plateformes

prolongent ces dispositifs qui traversent tout le XX^e siècle. Emerge ici le thème d'un *capitalisme de l'accès* au sens où son mode de domination comme on l'a vu devient plus distant, plus abstrait et finalement fait l'économie de la possession et de l'appropriation. On pourrait dire que tout un pan du capitalisme contemporain peut *gouverner sans posséder*. Il faut néanmoins pour cela faire intervenir une variable décisive qui tout en poursuivant le mouvement du XX^e siècle l'infléchit d'une manière radicale : les NTIC.

Cette prise de pouvoir à distance n'aurait pu prendre un tel développement sans l'apparition conjointe et convergente des nouvelles technologies. Certes, plusieurs variables expliquent la puissance présente du néolibéralisme, mais parmi celles-ci, la contribution des NTIC apparaît décisive. Elles ont précisément permis de lier ce que la dynamique d'externalisation avait délié, donnant désormais à la déterritorialisation de l'entreprise et à la segmentation internationale du procès de travail une fiabilité et une plasticité inimaginable jusque-là. Oui, comme le remarque David Harvey le besoin d'accumuler, de stocker, de transférer, d'analyser et d'utiliser des bases de données massives pour guider les décisions sur le marché mondial, a trouvé dans les NTIC le moyen de comprimer la densité croissante des transactions dans l'espace et le temps.

III - Externalisation et NTIC

C'est en effet par leur puissance de contrôler à distance et à engendrer des entreprises déterritorialisées que les NTIC ont entre autres contribué à la reconfiguration du capitalisme contemporain pour en faire à la fois un capitalisme de l'accès et un capitalisme hors les murs.

Le livre de S. Berger, *Made in monde*, est très intéressant dans son éloge des nouvelles possibilités offertes par les NTIC. Elle explique comment un simple fichier suffit à une entreprise qui produit des chaussures de sport pour communiquer un nouveau modèle à son fournisseur taiwanais. Dans l'électronique d'abord, puis dans l'ensemble des industries, les nouveaux logiciels ont permis de fournir des instructions numérisées et, grâce à cette « codification », les entreprises ont pu donner à leurs fournisseurs des informations précises sur les parties du processus dont ils se chargeaient. Cette situation, comme à d'autres moments historiques, le taylorisme est le résultat d'une appropriation et d'une confiscation des savoirs tacites des travailleurs ou de petites entreprises. Les connaissances, les savoir-faire normalisés sont systématisés au détriment des travailleurs. Le pouvoir des NTIC s'assure sur des simplifications et des procédés de fabrication, devenus génériques et éventuellement applicables à toute une gamme de produits et de secteurs proches. Il suppose une relative disqualification des compétences gestionnaires et organisationnelles des sous-traitants et repose en partie sur la déqualification de leurs salariés. Le contrôle à distance, les audits, sont autant d'ingérences qui limitent le pouvoir décisionnel des sous-traitants.

Par ailleurs, les NTIC permettent d'associer les flux tendus avec les exigences d'un haut niveau de coordination et les chaînes logistiques étendues sur des territoires très vastes. Chaque segment, chaque fragment de l'ensemble constitue un élément du « jeu de lego » (Berger) dont les pièces doivent s'assembler en temps et en heure. Les NTIC accompagnent dans le moindre détail, grâce au GPS, les mouvements des bateaux porte-conteneur qui relient les usines asiatiques aux ports d'Europe ou d'Amérique et les camionneurs indépendants qui relient ces ports aux hypermarchés des grandes métropoles. Dans la grande distribution, avec les nouvelles technologies les commandes peuvent être effectuées en temps réel à partir des caisses enregistreuses et des statistiques de ventes de détail. De nouveaux ajustements entre magasins et entrepôts deviennent possibles. Les millions de codes-barres scannés permettent aux détaillants de contrôler leurs stocks tout en s'inscrivant dans une chaîne de réapprovisionnement que les moniteurs GPS et les transpondeurs accompagnent. Au demeurant, ce n'est pas seulement de simples données brutes qui

sont en jeu mais leur croisement pour savoir quels produits sont susceptibles d'être achetés ensemble, quel type de client les achète, et à quelle heure du jour, de la semaine et de l'année. Soit une mine d'informations qu'ignorent le plus souvent les fabricants. C'est cette asymétrie informationnelle liée à l'asymétrie structurelle qui désormais permet aux détaillants d'imposer leurs prix, leurs volumes, leurs délais, leur qualité aux fabricants (Lichtenstein, 2017).

Si l'externalisation apparaît comme un dispositif relativement ancien, l'apport des NTIC apparaît comme décisif. Dans le processus contemporain, il ne s'agit pas seulement de substituer un contrat commercial à un contrat de travail, il ne s'agit pas seulement de déléguer la fabrication pour ne garder que les concepts, il s'agit aussi de s'assurer d'un contrôle maximum du procès de production et du mouvement logistique d'approvisionnement et de circulation des marchandises. Cela, seules les NTIC le permettent dans un univers où l'entreprise tend à se déterritorialiser et à se désinstitutionnaliser. Elles donnent, par leur caractère intrusif, la possibilité de contrôler à distance les procès de travail. C'est la raison pour laquelle derrière un certain discours de l'autonomie on peut diversement constater un retour **disciplinaire du capitalisme** sous la forme paradigmatique du monitor, qu'il faut entendre dans toutes ses acceptions : accompagner, surveiller, contrôler. On peut sans doute dire que le grand mouvement de re-marchandisation du travail auquel on assiste n'aurait pas vu le jour sans les NTIC et leur puissance spécifique à lier ce qui est délié (Cingolani, 2018 b).

IV - Conclusion

Je conclurai en montrant la continuité de cette intersection entre externalisation, segmentation et nouvelles technologies pour rendre compte de l'apparition des plateformes de travail et donc de main-d'œuvre auxquelles je m'arrêterai ici (délaissant celles qui font du « *data mining* »). Si certes, le marchandage n'est pas nouveau, il faut dans le présent contexte, lier je crois le phénomène contemporain de ces plateformes aux mécanismes de triangulation qui ont caractérisé depuis les années 20-30 aux Etats-Unis et depuis les années 50 en France, l'apparition des entreprises de travail temporaire. Un capitalisme d'intermédiation dont le niveau d'abstraction en fait un capitalisme de l'accès.

Dans le cas précis de ces plateformes de main-d'œuvre, on peut distinguer sans souci une exhaustion des plateformes de transport : livraisons, courses ou de voiture avec chauffeur (Uber, Deliveroo) ; des plateformes de tâches (MTurk ou foule factory), des plateformes de professionnels (Freelancer, Upwork), des plateformes de services domestiques (Helping, MyHammer, Taskrabbit). Pour des besoins de simplicité je m'arrêterai au premier groupe.

Ces plateformes – on le sait – mettent en relation un indépendant et un client et fonctionnent à partir d'algorithmes qui, d'un côté, collectent les informations émises par les travailleurs, les clients et plus généralement la situation du marché et, d'un autre côté, monitorent des travailleurs indépendants à partir d'un écran GPS ou d'un smartphone. Par cette entremise, qui l'exempt de responsabilité dans l'éventualité d'un accident, vis-à-vis d'un client ou d'un travailleur malveillants, la plateforme prélève une commission, tandis que le capital fixe, nécessaire à la réalisation du travail, selon les cas, une automobile, un vélo, un ordinateur, un local, etc., est à la charge du travailleur.

En continuité avec ce qui a été dit précédemment, le paradoxe de la plateforme est de faire prendre en charge tout ou partie du capital fixe à un travailleur qui, éventuellement, s'endette pour acquérir son moyen de travail. La plateforme fait faire mais elle ne produit rien.

De ce point de vue, le passage de la segmentation à l'individualisation, **voire à l'insulation**, constitue une

nouvelle étape dans la capacité d'externalisation (Cingolani, 2018 a). L'asymétrie du rapport est inhérente aux NTIC sous la forme de savoirs, d'informations, de moyens de contrôle caractéristiques de la plateforme. Dans certains cas, il est à noter que cette asymétrie se constitue dans une large mesure sur la disqualification du savoir-faire du travailleur. Suivant une pratique historique du capitalisme, où la technique est un moyen de déqualification, le GPS a déqualifié la plupart des chauffeurs passés de l'autonomie et d'une connaissance expérientielle d'un milieu urbain à l'état de travailleurs monitorés. On sait que dans le cas d'UBER pop, ce sont de simples particuliers qui conduisent. Un sujet quelconque, le *n'importe qui*, promu entre autres par les gourous de la désinstitutionalisation du travail (Shirky, 2008), peut se substituer au professionnel, minant en cela même les critères de la professionnalité et bien évidemment les conditions de résistance des professionnels à la réduction de leurs rémunérations par la concurrence.

On retrouve encore les mêmes mécanismes d'opacification et d'invisibilisation. La plateforme fait travailler les foules d'individus *un par un* avec des effets singuliers tel que, comme je l'ai évoqué, l'insulation. Deux points sont remarquables. Les travailleurs d'une plateforme peuvent ignorer combien ils sont à travailler. Dans d'autres cas, c'est l'écart entre le montant de la course pour le client et celui-ci pour le chauffeur qui reste opaque à l'un et à l'autre.

Cette tendance durable du capitalisme à l'externalisation pour laquelle l'apparition des NTIC a été un événement technologique décisif, me semble faire l'objet de deux mouvements en ce qui concerne les possibilités de leur contestation. 1°) dans le cas des plateformes, un mouvement de requalification des indépendants en salariés ; 2°) dans le cas de la sous-traitance, un mouvement de responsabilisation des entreprises donneuses d'ordre à l'égard de leur sous-traitantes et à l'égard du sort de leurs salariés. La loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, adoptée en février 2017 en est une illustration. Dans cette perspective, les luttes ne pourront faire l'économie d'un appel à la *responsabilité du client* qui, soit note le travailleur – et l'on peut sincèrement s'interroger sur une telle pratique – soit achète le bien produit par des entreprises éventuellement contrevenant au droit du travail.

Mais l'on peut aussi émettre l'hypothèse qu'eu égard à la dimension prédatrice et délétère de fonctionnement de la sous-traitance et des plateformes, leur caractère parasitaire ne se révèle. Si l'économie collaborative n'est pas un vain mot, il est dès lors possible que des formes alternatives de coopération et de travail émergent dont l'enjeu serait moins la requalification et l'identification des indices de la subordination que la contestation d'un mode de management prédateur qui, par la finance, l'endettement et le contrôle à distance, exploite et s'approprie le travail d'entreprises ou d'individus (autoentrepreneurs et freelancers) à divers degrés économiquement dépendants. Plutôt qu'une contestation du rapport d'asymétrie, il s'agirait alors de l'affirmation d'une autonomie productive s'émancipant de ce capitalisme de l'accès. Si cette hypothèse est la moins probable, peut-être convient-il d'être aussi attentif à ces formes nouvelles, éventuellement hybrides d'organisation.

COMPTRASEC

// Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale //

Pour aller plus loin

G. Davis, *The Vanishing American Corporation - Navigating the Hazards of a New Economy*, Barrett-Kohler Publishers, 2016.

D. Harvey, *A Brief History of Neoliberalism*, Oxford University Press, 2005.

N. Lichtenstein, "Two Cheers for Vertical Integration: Corporate Governance in a World of Global Supply Chains", in N.M. Lamoreaux et W. J. Novak (Ed), *Corporations and American Democracy*, Harvard University Press, 2017. – (disponible sur le site <http://rt18.hypothese.org>).

M. Piore, S. Berger, *Dualism and discontinuity in industrial societies*, New York, Cambridge University Press, 1979.

P. Ngai, *Migrant labor in China : post-socialist transformation*, Polity Press, 2016.

C. Shirky, *Here comes everybody*, Penguin Books, 2008

D. Weil, *The fissured workplace – why work became so bad for so many and what can be done*, Harvard University Press, 2014.

M. Cocq, « Constitution et exploitation du capital communautaire - Le travail des streamers sur la plateforme Twitch », *La nouvelle revue du travail* [En ligne], 13 | 2018, mis en ligne le 31 octobre 2018.

U. Huws et al, *Work in the European Gig Economy*, Foundation for European Progressive Studies, 2017.

P. Barraud et L. Sigalo, « Et pour quelques euros de plus. Le crowdsourcing de micro-tâches et la marchandisation du temps » *Réseaux*, n°212, 2018 (et plus généralement l'ensemble du numéro).

A. Jan, « Livrer à vélo... en attendant mieux, », *La nouvelle revue du travail* [En ligne], 13 | 2018, mis en ligne le 31 octobre 2018 (et plus généralement l'ensemble du numéro).

C. Dufour et A. Hege, « La convention collective de la métallurgie en Midi Pyrénées », *Dares, Documents d'études*, n° 114 - aout 2008.

N. Jounin, *Chantier interdit au public - enquête parmi les travailleurs du bâtiment*, La découverte, Paris, 2008.

A. Gorgeu, R. Mathieu, M. Pialoux, *Organisation du travail et gestion de la main-d'œuvre dans la filière automobile*, Centre d'Etudes pour l'Emploi, Documentation Française, 1998.

G. Lyon-Caen, « Plasticité du capital et nouvelles formes d'emploi », *Droit social* n°9-10, septembre-octobre 1980.



RÉF. P. Cingolani, Un capitalisme à l'âge de l'accès ? De l'actionnaire à l'externalisation, COMPTRASEC-WPS/2019/29, Mars 2019.

COMPTRASEC

// Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale //

Ce Working Paper peut être librement téléchargé. Toute autre reproduction ou diffusion sous quelque format que ce soit nécessite l'accord préalable de son ou ses auteur(s) et du laboratoire COMPTRASEC. Le format de citation est précisé à la page suivante (références du document) et doit comporter le nom de l'auteur, le titre, COMPTRASEC-WPS/l'année de publication/le numéro de publication, tels qu'ils figurent dans le cadre ci-dessus.

<http://comptrasec.u-bordeaux.fr/working-papers>

© COMPTRASEC - 2019

Information et soumission des textes :
alexandre.charbonneau@u-bordeaux.fr

COMPTRASEC - UMR 5114

Université de Bordeaux

Avenue Léon Duguit

33608 Pessac Cedex

FRANCE

<http://comptrasec.u-bordeaux.fr/>



RÉF. P. Cingolani, Un capitalisme à l'âge de l'accès ? De l'actionnaire à l'externalisation, COMPTRASEC-WPS/2019/29, Mars 2019.